

pARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Juin 2020

Déléguée du Comité de Direction : Mlle LAURENÇOT (Secrétaire).

Présents : MM. THON (Président) ; MUNZINGER ; MAIZEROI ; BOUAISS ; LANET.

Excusés : MM. GUELHES (Vice-Président) ; THUY (Vice-Président) ; AJJANI ; MICHEL.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

CENTRE SPORTIF DE LA SOUVINE : Reçu réponse favorable pour le 05/09/20

CLUB

VAISON O. : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'arbitrage.

ARBITRES

M. ESSAHRAOUI K. - LABIDI R. - BENAÏSSA A. - EL OUARYAGHLY S. - KARA ALI A. - TADLAOUI MAHER Y. - SAEZ F. - ZAÏDI S. - RAHOUNI H. - VITTORIETTI Y. - IKAN M. : Reçu vos fiches de renseignements + copie carte grise.

M. DJELASSI I. : Reçu votre demande de formation Ligue, réponse sera faite début septembre.

M. MOUSSA H. : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'arbitrage.

INDISPONIBILITE

M. LERAY B. : Du 27/07/20 au 09/08/20.